



## POLITIQUE SOCIALE

**GSEZ Gabon**, gestionnaire de plusieurs concessions forestières sous aménagement durable en République du Gabon s'engage à une gestion forestière **socialement bénéfique et économiquement viable**. Pour cela, **GSEZ Gabon s'engage à :**

- 1- Maintenir une communication constante** avec les communautés locales voisines de ses concessions forestières.
- 2- Contribuer activement au développement économique local** en développant des activités génératrices de revenus pour les communautés locales et en valorisant les ressources et services écosystémiques qui pourraient renforcer et diversifier l'économie locale.
- 3- Respecter les droits au travail** tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de l'OIT sur les Principes et les Droits Fondamentaux au Travail (1998) et assurer une formation continue des travailleurs.
- 4- Respecter les droits coutumiers et droits d'usage** des communautés locales et sauvegarder leurs modes de vies.
- 5- Promouvoir les compétences et les emplois locaux** sans aucune forme de discrimination et contribuer à la formation et à l'apprentissage des jeunes.
- 6- Protéger le savoir traditionnel et la propriété intellectuelle** ainsi que tous sites d'intérêts culturel, écologique, économique, religieux ou spirituel sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers.
- 7- Consulter régulièrement les communautés locales et les impliquer** à toutes les étapes du processus de gestion forestière et résoudre pacifiquement (par le biais de concertation) les conflits et plaintes inhérents aux activités d'exploitation.
- 8- Obtenir le consentement libre informé et préalable** des communautés locales avant toutes activités d'exploitation pouvant impacter les ressources, les services écosystémiques et l'économie locale.
- 9- Pallier l'absence de structures de santé** dans des zones où elle est avérée et permettre aux travailleurs et ayants droits de disposer de soins de premiers secours.
- 10-Garantir l'accès à de l'eau potable, aux produits de première nécessité et aux produits alternatifs à la viande de brousse** aux travailleurs et ayants droits afin de limiter la pression sur la faune sauvage.
- 11- Garantir un environnement sain et sécurisé** à l'ensemble des travailleurs et sous-traitants évoluant au sein des concessions forestières.
- 12-Promouvoir l'égalité de genre** dans le milieu professionnel au sein de sa main-d'œuvre.

  
**Mohit AGRAWAL**  
**Directeur Général**

Le 22.09.2022

Code	Intitulé	Version	Année	Page
CE_Po13_SO	Politique Sociale	03	2022	Page 1 of 1